

ANNEXE AU
JOURNAL OFFICIEL
DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LOIS ET DÉCRETS

DIRECTION DE L'INFORMATION
LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.journal-officiel.gouv.fr



Standard01.40.58.75.00
Annonces01.40.58.77.56
Accueil commercial.... 01.40.15.70.10
Abonnements.....01.40.15.67.77
(8 h 30 à 12 h 30)

Associations

Fondations d'entreprise

**Associations syndicales
de propriétaires**

Fonds de dotation

Annonce n° 233 - page 3547

22 - Côtes-d'Armor

ASSOCIATIONS

Créations

Déclaration à la préfecture des Côtes-d'Armor.

ASSOCIATION FRANÇAISE DE JUGES D'ENDURANCE EQUESTRE (A.F.J.E.E.).

Objet : regrouper les juges d'endurance équestre ; leur fournir les informations nécessaires à l'exercice de leurs fonctions ; les représenter auprès des organisateurs et des vétérinaires de compétitions d'endurance équestre ; les représenter et défendre leurs droits et intérêts auprès des associations et fédérations équestres nationales et internationales ; promouvoir et aider les aspirants juges.

Siège social : 2 Le Porzou, 22930 Yvias.

Date de la déclaration : 16 juillet 2015.